



Reclassement suite à inaptitude : des postes en CDD doivent être proposés au salarié.

Commentaire d'arrêt publié le 11/06/2020, vu 795 fois, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

Des précisions sur l'obligation de reclassement

Un salarié avait été déclaré inapte, a été licencié pour inaptitude et impossibilité de reclassement.

La Cour de cassation casse l'arrêt d'appel ayant validé le licenciement, au motif qu'il résultait des constatations de la cette dernière que plusieurs postes compatibles avaient été pourvus par contrat à durée déterminée sans être proposés à la salariée.

Cass. soc. 4 sept. 2019 n° 18-18169

www.roussineau-avocats-paris.fr